

KICHENAMA

J-M

Aquaculture

Agent aquacole



<http://www.anefa.org/docs/agent%20piscicole.pdf>

Collège

3ème1

Isidore Pelage

2009/2010

Activités

L'agent aquacole est chargé de l'entretien des bassins et du matériel (grilles, pompes, trieuses...), de la santé des poissons, leurs évolutions, et s'occupe du transport des poissons en voie de commercialisation.



Conditions de travail

L'agent aquacole est amené à travailler dans des piscicultures soit alimentées en eau douce soit en eau de mer ou à travailler sur terres dans bassins alimentés souterrainement. Dans le cas où l'agent aquacole travaille dans des piscicultures en mer, son travail peut s'apparenter au métier de marin et à certaines occasions plonger. Mais dans toutes les sortes de piscicultures, l'agent aquacole est amené à travailler en plein air et certaines fois en pleine nuit. Donc il a des horaires mobiles.

Piscicultures en mer



Piscicultures en eau douce



Qualités

L'agent aquacole doit être très observateur et très rigoureux. Il doit avoir une connaissance assez importante sur les poissons pour savoir comment réagir en cas d'incidents avec l'élevage et une connaissance suffisante en informatique en cas de dysfonctionnement avec les instruments. Pour l'élevage en mer, l'agent aquacole doit avoir son permis bateau et être apte à plonger.



Formation

